ACADÉMIE HUMANITAIRE · HUMANITAIRES JOBS

Mini MBA Logistique et supply chain humanitaire : approvisionner vite, bien et juste

Support de cours · Semaine 8 : Importer : douanes, exonérations, documents et délais

Programme de 3 mois exactement (12 semaines, 144 heures) pour diriger une chaîne d'approvisionnement humanitaire : cartographie et coût rendu, prévision de la demande et stocks de sécurité, achats et mise en concurrence, incoterms et contrats, transport, entrepôts et inventaires, flotte et carburant, douanes et exonérations, prépositionnement et distributions, produits de santé et chaîne du froid, performance, coûts et environnement, contextes contraints et protection des données. Exercices chiffrés corrigés, trois examens mensuels avec études de cas, et un diplôme vérifiable de l'Académie Humanitaire.

https://humanitairejobs.org/fr/academie/mini-mba-logistique-supply-chain/semaine-8/

Document gratuit de l'Académie Humanitaire. Il peut être imprimé et partagé librement à des fins de formation, sans modification.

Semaine 8 : Importer : douanes, exonérations, documents et délais

Objectifs

- Comprendre la procédure de dédouanement et les documents exigés pour une importation humanitaire.
- Calculer les droits et taxes théoriques et défendre une exonération sur la base de l'accord de siège et des textes nationaux.
- Réduire les délais et les frais de dédouanement, et anticiper les articles soumis à des régimes particuliers.

La procédure de dédouanement

À l'entrée dans un pays, toute marchandise doit être **déclarée** aux douanes, qui vérifient sa nature, sa valeur, son origine et son régime fiscal. Étapes typiques :

- **Avant l'arrivée** : préparation des documents, demande d'exonération ou d'autorisation d'importation, pré-déclaration si le système le permet.
- **À l'arrivée** : dépôt de la déclaration par un commissionnaire en douane (transitaire agréé), avec les documents.
- **Contrôle** : documentaire, et parfois physique (circuit vert, orange ou rouge selon l'analyse de risque).
- **Liquidation et paiement** des droits et taxes, ou application de l'exonération.
- **Mainlevée** : autorisation d'enlever la marchandise ; paiement des frais portuaires et de magasinage.

Le **magasinage** au port devient payant après une franchise de quelques jours, et les **surestaries** (demurrage) facturées par l'armateur pour le conteneur non restitué s'additionnent rapidement : par exemple 75 USD par jour et par conteneur après 10 jours libres.

Les documents

Un dossier d'importation complet comprend généralement :

- **Facture commerciale** (ou facture pro forma pour les dons, avec la mention « sans valeur commerciale » et une valeur déclarée pour la douane).
- **Liste de colisage** détaillée.
- **Document de transport** : connaissement, lettre de transport aérien ou lettre de voiture.
- **Certificat d'origine**, parfois exigé pour les régimes préférentiels ou les règles des bailleurs.
- **Certificats spécifiques** : sanitaires et phytosanitaires (vivres, semences), autorisation de l'autorité du médicament, certificat de fumigation (palettes en bois traitées selon la norme

NIMP 15), licences pour le matériel de télécommunication.
- **Lettre ou décision d'exonération** et document d'enregistrement de l'organisation.

> La moitié des retards de dédouanement viennent d'une incohérence entre documents : quantités, poids, descriptions ou valeurs différents entre facture, liste de colisage et connaissement. Vérifier avant l'expédition, pas à l'arrivée.

Droits, taxes et valeur en douane

La **valeur en douane** est le plus souvent la valeur CIF (coût de la marchandise + assurance + fret jusqu'à la frontière). Les droits de douane s'appliquent à cette valeur ; la TVA à l'importation s'applique en général à la valeur en douane augmentée des droits.

Exemple. Marchandise 80 000 USD, fret 9 000, assurance 1 000 : valeur CIF 90 000 USD. Droits de douane 20 % : 18 000. Redevances diverses 2 % de la valeur CIF : 1 800. Base TVA : 90 000 + 18 000 + 1 800 = 109 800 ; TVA 18 % : 19 764. Total des droits et taxes : 18 000 + 1 800 + 19 764 = **39 564 USD**, soit 44 % de la valeur CIF. Une exonération bien préparée représente donc une économie considérable, et l'absence d'exonération doit être prévue au budget.

La plupart des bailleurs considèrent les droits et taxes récupérables ou évitables comme **inéligibles** : si l'organisation pouvait obtenir une exonération et ne l'a pas demandée, le coût reste à sa charge.

Exonérations et cadres juridiques

Les exonérations reposent sur plusieurs bases juridiques possibles :

- **Accords de siège** ou d'établissement signés entre l'organisation et le gouvernement.
- **Conventions internationales** : privilèges et immunités des Nations unies ; convention de Kyoto révisée (annexe spécifique J5 sur les envois de secours) ; convention de Tampere pour le matériel de télécommunication d'urgence.
- **Lois nationales** sur les ONG, les catastrophes ou les codes des douanes.
- **Lignes directrices IDRL** (droit international des réponses aux catastrophes) de la Fédération internationale, qui encouragent les États à faciliter l'entrée des secours.

Pratiques utiles : obtenir et tenir à jour les documents d'enregistrement ; connaître les ministères qui signent (souvent le ministère de tutelle des ONG puis les finances) ; anticiper les délais (2 à 6 semaines par demande dans beaucoup de pays) ; demander l'exonération avant l'expédition ; garder un registre des articles importés en franchise, car leur **cession** ultérieure (vente d'un véhicule, par exemple) déclenche le paiement des droits.

Régimes et articles particuliers

Certains articles demandent une attention spécifique :

- **Médicaments et dispositifs médicaux** : autorisation de l'autorité nationale de réglementation, liste des médicaments autorisés, dates de péremption résiduelles minimales (souvent 12 mois ou deux tiers de la durée de vie).
- **Vivres** : certificats sanitaires, analyse de conformité, règles sur les OGM dans certains pays.
- **Télécommunications** : radios, téléphones satellitaires, drones : licences d'importation et d'utilisation.
- **Biens à double usage** ou soumis à des contrôles à l'exportation (certains équipements électroniques, produits chimiques comme le chlore en grande quantité, gilets pare-balles) : licences d'exportation du pays d'origine et d'importation du pays de destination.
- **Véhicules** : importation temporaire ou définitive, plaques, conditions de revente.

L'**admission temporaire** permet d'importer sans droits du matériel qui sera réexporté (par exemple des équipements d'une équipe d'urgence), contre une garantie ou un engagement de réexportation.

Réduire les délais et les coûts

Leviers éprouvés :

- **Transitaire qualifié** sélectionné par mise en concurrence, avec un accord-cadre précisant ses honoraires et l'interdiction de tout paiement non officiel.
- **Vérification des documents** avant l'expédition (check-list par pays).
- **Planification** : déposer les demandes d'exonération pour l'ensemble d'un plan d'approvisionnement plutôt qu'au cas par cas.
- **Coordination** : le cluster logistique et les autorités de gestion des catastrophes mettent souvent en place, en urgence, des procédures accélérées ou des guichets uniques.
- **Suivi des coûts** de magasinage et de surestaries, avec alerte avant la fin des jours libres.

Exemple de coût d'un retard. 6 conteneurs bloqués 18 jours au-delà de la franchise. Magasinage : 40 USD par conteneur et par jour ; surestaries : 75 USD par conteneur et par jour. Coût : 6 × 18 × (40 + 75) = 12 420 USD, généralement inéligibles s'ils résultent d'une erreur de documents.

> Les « frais de facilitation » demandés par un agent pour accélérer un dossier sont de la corruption : ils sont interdits, même petits, même s'ils sont présentés comme habituels.

Exercice d'application : un envoi de matériel médical

Situation. Envoi maritime de matériel médical et de médicaments : valeur marchandise 150 000 USD, fret 12 000, assurance 1 500. Droits 10 %, redevances 1,5 % de la valeur CIF, TVA 18 % sur (CIF + droits + redevances). L'exonération est possible mais demande 4 semaines ; le navire arrive dans 3 semaines. 4 conteneurs ; franchise de 7 jours ; magasinage 40 USD et surestaries 75 USD par conteneur et par jour. Une partie des médicaments a une durée de vie résiduelle de 9 mois alors que l'autorité exige 12 mois.

Travail demandé. 1) Droits et taxes sans exonération. 2) Coût d'une attente d'exonération qui dépasse la franchise de 10 jours. 3) Que faire pour les médicaments à 9 mois ? 4) Recommandation.

Corrigé. 1) CIF = 163 500. Droits 16 350 ; redevances 2 452,50 ; base TVA 182 302,50 ; TVA 32 814,45. Total ≈ 51 617 USD. 2) Arrivée à la semaine 3, exonération à la semaine 4 : 7 jours d'attente, dans la franchise ; mais si l'exonération prend 2 semaines de plus, 10 jours au-delà de la franchise coûtent 4 × 10 × 115 = 4 600 USD, bien moins que 51 617 USD de droits. 3) Ils seront probablement refusés : demander une dérogation à l'autorité avant l'expédition, ou faire remplacer ces lots par le fournisseur, l'exigence des 12 mois devant figurer dans la commande. 4) Déposer immédiatement la demande d'exonération ; prévenir le transitaire et l'armateur ; ne pas payer les droits pour « gagner du temps », car ils seraient inéligibles ; régler le problème des dates de péremption avant l'embarquement.

À retenir

- Valeur en douane = valeur CIF ; la TVA se calcule souvent sur CIF + droits + redevances.
- Documents cohérents entre eux, vérifiés avant l'expédition : la première cause de retard est l'incohérence.
- Demander l'exonération avant l'expédition ; droits évitables = coûts inéligibles.
- Médicaments, vivres, télécommunications, biens à double usage : régimes particuliers à anticiper.
- Magasinage et surestaries s'additionnent vite ; tout paiement « de facilitation » est interdit.

Quiz

1. Marchandise 50 000 USD, fret 4 000, assurance 1 000. La valeur CIF est :
 A. 50 000 USD
 B. 54 000 USD
 C. 55 000 USD
 D. 51 000 USD

2. CIF 100 000, droits 10 %, TVA 18 % sur CIF + droits. Total des droits et taxes :
 A. 29 800 USD
 B. 28 000 USD
 C. 19 800 USD
 D. 18 000 USD

3. 3 conteneurs bloqués 12 jours au-delà de la franchise, à 100 USD par conteneur et par jour au total. Coût :
 A. 1 200 USD
 B. 3 600 USD
 C. 300 USD
 D. 36 000 USD

4. La norme NIMP 15 concerne :
 A. Les médicaments
 B. Les radios
 C. Les véhicules
 D. Le traitement des emballages et palettes en bois

5. Un agent propose d'accélérer un dossier contre 50 USD « habituels ». Vous :
 A. Payez, c'est l'usage
 B. Payez et inscrivez-le en frais de transitaire
 C. Refusez et signalez : c'est de la corruption
 D. Négociez à 25 USD

Corrigé du quiz : 1. C · 2. A · 3. B · 4. D · 5. C